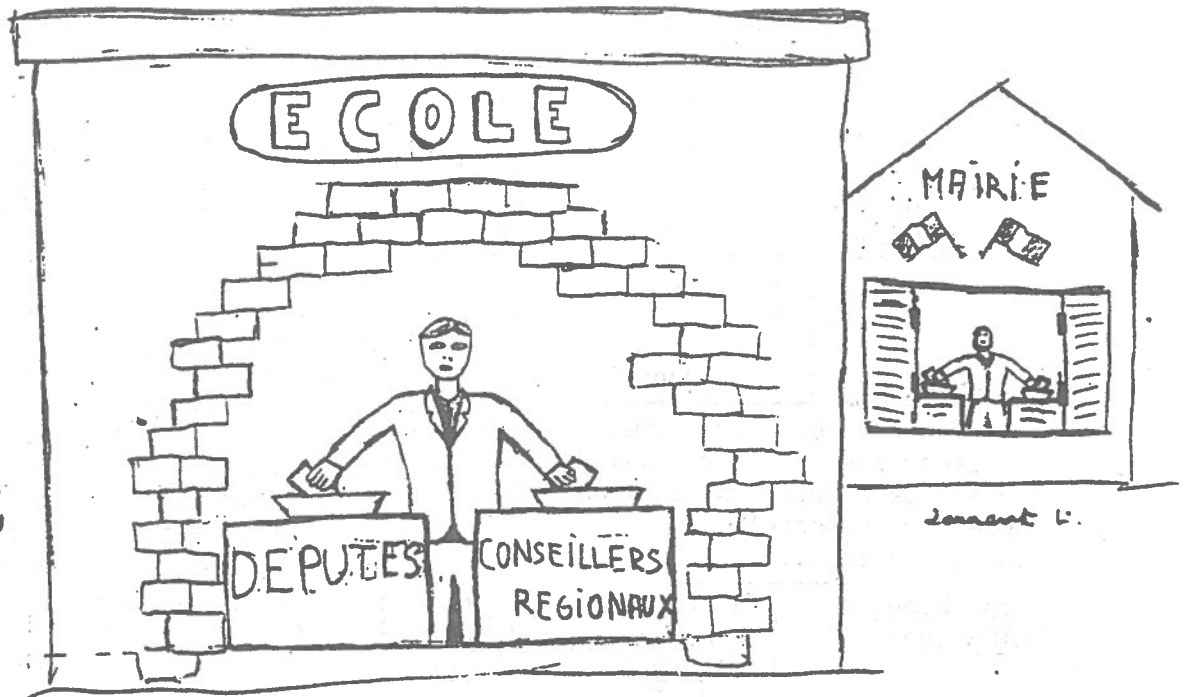


MARS 86

SPECIAL "ELECTIONS"

VIVRE
A



MOUTHIERS-SUR-BOEME

LE MOT DU MAIRE

=====

Où en est notre foyer
Résidence?
Le 15 Février, nous avons eu une réunion technique à la DDE pour résoudre les derniers problèmes concernant le permis de construire. Au niveau financier, rien. Aucune réponse du projet. Soyez assurés que notre détermination est entière.

Avertissement.

Ne soyez pas surpris, si vous ne le savez déjà, de lire mon nom en tête de la liste "FAIRE" des candidats aux élections régionales. J'ai tout simplement pensé que la méthode de l'action que nous appliquons à MOUTHIERES pourrait utilement être développée au niveau régional.

Bernard GERMON.

CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ELEVES

Le 17 Janvier, des parents, des enseignants, des médecins, une psychologue et des élus municipaux se sont réunis pour assister à la projection du film "la vie en tiroirs".

A la suite de cette projection, un débat s'est engagé sur le thème de la fatigue chez l'enfant.

Nos enfants sont fatigués. Pourquoi ?

. Par manque de sommeil

L'enfant jusqu'à 10 ans a besoin de 11 à 12 h de sommeil par jour, de 10 à 11 h à 15 ans. Il faut respecter la durée de ce sommeil et sa qualité.

Les jeunes enfants à l'école maternelle peuvent faire une sieste. Celle-ci est indispensable, elle doit se faire dans de bonnes conditions matérielles et affec-

tives, elle doit durer au moins deux heures. Il faut proscrire de montrer aux enfants des scènes violentes (télévision) avant le coucher et habituer l'enfant à se coucher tôt.

Le sommeil ne doit pas être vécu pour l'enfant comme une punition.

. Par un mauvais rythme de vie imposé par l'adulte

Certains enfants s'engouffrent très tôt dans le car pour un trajet parfois long (3/4 heure). Sitôt levés ils sont confrontés aux autres et au bruit. Le déjeuner est pris à la cantine toujours en groupe et dans le bruit. Le soir, ils sont de nouveau soumis au ramassage scolaire.

Bruit et contraintes continues de la vie en collectivité développent l'agressivité de l'enfant. Bien souvent, il ne peut s'isoler au cours de la journée.

Pour certains, des journées de 10 à 12 h passées dans un même lieu (garderie + classe + cantine + classe-garderie)

. Par un mauvais équilibre alimentaire

Le petit déjeuner est souvent sacrifié alors qu'il devrait être copieux et pris calmement.

Le but de ce débat n'était pas de trouver une solution aux problèmes soulevés par le film, problèmes auxquels les familles sont plus ou moins confrontées mais il a permis d'échanger des idées entre les personnes présentes.

Merci à tous les participants et à Mme PORTE qui a eu la gentillesse d'animer le débat.

SPECIAL ELECTIONS

=====

Le 16 Mars, vous allez voter. La radio et la télévision vous ont informé largement. Cependant, la méthode employée est nouvelle.

* LE MEME JOUR - DEUX VOTES INDEPENDANTS

Vote pour élire les Députés à l'assemblée législative ENVELOPPE BLEUE	Vote pour élire les Conseillers Régionaux au conseil général ENVELOPPE ORANGE
---	---

Dans les deux cas, vous aurez à choisir entre plusieurs listes. Vous devrez mettre la liste choisie sans rature ni surcharge dans l'enveloppe correspondante.

Vous glisserez...

l'enveloppe <u>bleue</u> pour les <u>DEPUTES</u> dans l' <u>urne BLEUE</u> .	l'enveloppe <u>orange</u> pour les <u>CONSEILLERS REGIONAUX</u> dans l' <u>urne ORANGE</u> .
--	--

ATTENTION

Ces deux urnes seront dans le même bureau de vote.

* MAIS ATTENTION - IMPORTANT

Cette année à Mouthiers, il y aura deux bureaux de vote. Le saviez-vous ?

- un bureau (n° 1) au groupe scolaire du stade,
- un bureau (n° 2) à la mairie.

DANS QUEL BUREAU DEVEZ-VOUS VOTER ?

Il est marqué sur votre carte d'électeur.

Si vous habitez dans l'un des lieux-dits suivants, situés au Nord d'une ligne passant par la voie ferrée et le CD 42 :

les Brissauds	-	le Brisset
le Ménadeau	-	la Gaillarderie
la Perluche	-	le Petit Poineau
le Châtaignier	-	le Grand Guillon
chez Videau	-	les Justices
la Croix Ronde	-	les Agriers
Bournet	-	chez Bâty
les Fayards	-	les Naulets
les Erableaux	-	le Grand Guérin
la Bussière	-	Chenaud
le Taillandier	-	le Rosier
le Petit Guillon	-	la Rivière
la Foy	-	le Charbonnier
le Roc	-	les Roches

Vous votez au groupe scolaire.

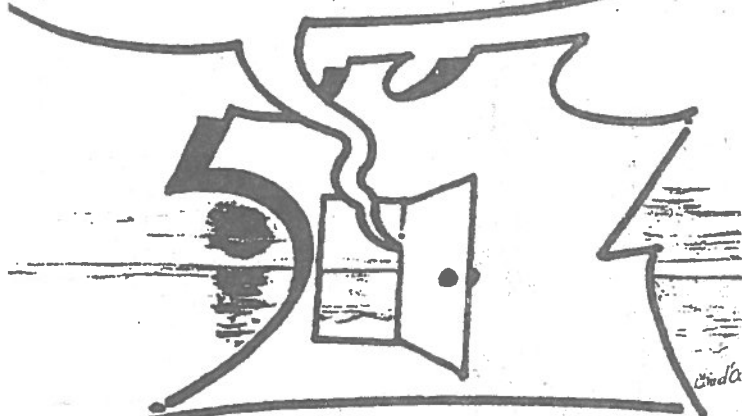
Tous les autres situés au sud de cette ligne et dans le bourg de Mouthiers votent à la Mairie.

Si vous avez perdu votre carte ce n'est pas grave. Vous pouvez venir voter avec un document d'identité.

LIEU DE VOTE	MAIRIE MOUTHIER SUR BOEME LE BOURG		
NOM - PRÉNOMS - ADRESSE DU TITULAIRE			
0136 ↑ N° d'ordre sur la liste	MLE BREGIER NICOLE LE BOURG MOUTHIER SUR BOEME ROULLET ST ESTEPHE	002 ↑ N° du bureau de vote	← Bureau de vote de la Mairie
Date de naissance	16	015 ANGOULEME	Profession
25.02.85	Signature du Maire : GERMON BERNARD	Cachet de la Mairie : MOUTHIER	Signature du titulaire :

Conseil Régional

UNE NOUVELLE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
Vous avez dit Région ?



L'élection des Conseils régionaux au suffrage universel direct en mars 1986, fera de la Région une collectivité territoriale à part entière, au même titre que le département ou la commune.

La loi du 2 mars 1982, premier volet de la décentralisation a donné à la Région le statut de collectivité locale.

L'administration de la Région est confiée aux élus, membres du Conseil régional.

Le chef de cette administration est le président du Conseil régional.

René Monory, sénateur, ancien ministre de l'économie, président du Conseil général de la Vienne est le président du Conseil régional Poitou-Charentes, élu par ses pairs, depuis mars 1985.

A côté du Conseil régional, assemblée délibérante et de son président, exécutif de la Région, le Comité économique et social est une assemblée consultative. Claude Rouilleau préside cette deuxième assemblée régionale.

Promouvoir le développement économique

La mission générale de la Région est de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de son territoire.

Elle dispose de compétences particulières qui concernent la planification, l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation professionnelle et l'éducation.

A travers ces nouvelles compétences, le Conseil régional affirme son rôle d'animateur du développement à moyen et long termes.

La Région est devenue un élément essentiel de l'administration du territoire régional.

DEUX COMPÉTENCES ESSENTIELLES

La formation et l'éducation

Le Conseil régional a compétence de droit commun pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage.

La Région arrête chaque année le programme régional d'apprentissage et de formation professionnelle continue. Elle passe des conventions avec les établissements ou organismes de formation et gère le fonds régional de l'apprentissage et de la formation continue.

En matière d'enseignement, le Conseil

régional assurera, à compter du 1^{er} janvier 1986, la gestion et les constructions des établissements du second degré : lycées et établissements d'éducation spéciale, écoles de formation maritime et aquacole, établissements d'enseignement agricole.

La Région établira également le schéma prévisionnel des formations et le programme prévisionnel des investissements dont elle a la charge.

LE BUDGET

Pour qui, pour quoi ?

Le budget, voté annuellement par le Conseil régional, est le premier moyen lui permettant d'exercer ses compétences et de mettre en œuvre ses politiques.

Le budget de la Région pour 1985 était de 503 millions de francs (MF). Il sera de 646 MF en 1986.

Les recettes proviennent de la fiscalité (taxe sur les permis de conduire, taxe sur les cartes grises, taxe sur les mutations d'immeubles, et taxe additionnelle aux impôts directs locaux), de l'emprunt et des contributions apportées par l'Etat au titre du transfert des compétences (formation professionnelle et éducation notamment).

Pour l'année 1986, les recettes fiscales représentent 40 % du budget, l'emprunt 27 % et les autres ressources : 33 %.

Les dépenses de la Région sont affectées pour l'essentiel à la mise en œuvre des politiques régionales : 535 MF en 1986. Les autres dépenses, 111 MF, comprennent la charge de la dette, les dépenses de fonctionnement et l'investissement exceptionnel que constitue la construction de l'hôtel de la Région.

Priorité à la formation

Les politiques régionales recouvrent les actions pour le développement industriel et artisanal, l'énergie, le développement agro-alimentaire, rural et maritime, la formation, l'éducation, l'aménagement du territoire et la qualité de la vie.

Le budget 1985 a été marqué par un effort important en faveur de la formation professionnelle et de l'éducation. Le budget 1986 accentue cette orientation. Ce choix est fondé sur la conviction que la formation initiale des jeunes et la formation continue des adultes sont un investissement prioritaire.

Le vote du budget est l'acte politique majeur du Conseil régional. Les masses financières mises en œuvre sont le levier important du développement régional.

OBJECTIF 88

Elaboré, puis adopté en mars 1984 par le Conseil régional, le Plan régional définit une stratégie de développement pour le Poitou-Charentes sur la période 1984-1988.

Sur la base des orientations du Plan, un contrat a été signé entre l'Etat et la Région. Il établit les actions prioritaires que les deux partenaires s'engagent à financer au cours des cinq ans.

Le nouveau Conseil régional

L'élection des conseillers régionaux au suffrage universel direct, en mars 1986, fera de la Région une collectivité territoriale à part entière.

Le mode de scrutin a été défini par la loi du 10 juillet 1985. Les conseillers régionaux seront élus pour six ans, dans chaque département au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges seront attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Ces élections consacreront la Région comme troisième échelon d'administration territoriale, au même titre que le département et la commune.

Le Conseil régional Poitou-Charentes comptera 53 membres (46 membres actuellement) répartis par département de la façon suivante :

- Charente : 12 sièges,
- Charente-Martinique : 17,
- Deux-Sèvres : 12,
- Vienne : 12.

L'ORGANISATION

Pouvoirs exécutif et consultatif

Le Conseil régional, son président, le Comité économique et social concourent à l'administration de la Région.

Le Conseil régional

Le Conseil régional administre la Région. Il régie les affaires par ses délibérations.

L'Assemblée esi actuellement composée de 46 membres, parlementaires ou représentants désignés des collectivités locales.

En mars 1986, 53 conseillers régionaux seront élus au suffrage universel.

L'exécutif régional

Le président du Conseil régional est l'organe exécutif de la Région.

Il instruit les affaires et exécute les délibérations du Conseil régional. Il dispose

à cet égard des mêmes pouvoirs que le maire par rapport au conseil municipal.

La plus importante décision concerne le budget annuel. Le président prescrit les recettes et ordonne les dépenses de la Région.

Le Comité économique et social

Assemblée consultative, le Comité économique et social donne obligatoirement son avis au Conseil régional sur la préparation, l'exécution du Plan national et régional, et les orientations du budget régional annuel.

Conseil régional de demandes d'avis sur tout projet à caractère économique, social ou culturel.

Le Comité économique et social du Puitou-Charentes est composé de 64 représentants socio-professionnels

Le contrôle des actes

Le Commissaire de la République, représentant de l'Etat dans la Région assure le contrôle de légalité des actes régionaux.

Le payeur régional tient la comptabilité de la Région.

Le contrôle financier est assuré par la Chambre régionale des comptes.

L'HÔTEL DE LA RÉGION INAUGURÉ EN SEPTEMBRE



Le président du Conseil régional dispose pour l'exercice de ses fonctions de ses propres services. Le futur hôtel de la Région, en cours

de construction rue de l'Ancienne Comédie à Poitiers, accueillera à partir de septembre 1986 le siège des assemblées et les services.

CYCLOTOURISME

Réunion en vue de l'organisation de l'activité "Cyclotourisme", Jeudi 20 mars à 20 H 30, salle de la Mairie.

Le Comité des Fêtes vous invite le samedi 22 mars à 20H30, à la Maison Pour Tous, pour un reportage sur...



REPORTAGE AUDIO-VISUEL
G. VANDERSTICHELE

G. NEUVILLE

18, rue des Écoles, 92330 Sceaux - Tél. : (1) 702.57.64

LE MONDE TROPICAL L'No de la Réunion
UN PEUPLE MOSAÏQUE

UNE GÉOGRAPHIE PARTICULIÈRE: Le VOLCANISME
L'OCEAN INDIEN - Des CLIMATS tourmentés
UNE HISTOIRE UNIQUE:
De la DÉCOUVERTE À LA PRÉSENCE FRANCAISE
L'AGRICULTURE TROPICALE: Canne à Sucre -
Vanille et Géranium... L'INDUSTRIE:
La PÊCHE - Le RHUM

FESTIVITES DE MARS

MARS

- Samedi 1er : Don du Sang
- Dimanche 9 : Galette des Rois des Donneurs de sang
- Samedi 15 : Soirée Carnaval
- Samedi 8 : Soirée Variétés A.D.M.R.

CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LE TOUR DE GARDE DES MEDECINS POUR LE 1er SEMESTRE :

- 16 mars : Dr SACRISTE - La Couronne
- 04 Mai : Dr COMUZZI - Rouillet
- 22 Juin : Dr CAVARD - La Couronne
- 29 Juin : Dr FORDEAUD - Nersac